

Motions de MM. Barnave et Bouche concernant la lettre de M. Latude à l'Assemblée nationale, lors de la séance du 26 février 1791

Antoine Barnave, Charles-François Bouche

Citer ce document / Cite this document :

Barnave Antoine, Bouche Charles-François. Motions de MM. Barnave et Bouche concernant la lettre de M. Latude à l'Assemblée nationale, lors de la séance du 26 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 538;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_10345_t1_0538_0000_5

Fichier pdf généré le 07/07/2020

M. le Président. J'ai reçu une *lettre de M. de Latude* dont je dois donner connaissance à l'Assemblée :

« M. le Président, rempli de confiance dans les bontés des représentants de la plus généreuse nation de l'univers, j'éleve jusqu'à eux une voix trop longtemps affaiblie par les tyrans et par le despotisme.

« Je crois appartenir plus spécialement à la bienveillance publique ; il n'est personne dans l'Assemblée nationale qui ne se souvienne avec effroi des tourments qui ont déchiré ma pénible vie. Ressuscité à la liberté après 40 ans de la mort, de l'esclavage, j'ai dû regarder comme le garant le plus sûr du bonheur de mes dernier jours, l'enthousiasme avec lequel mes concitoyens m'ont accueilli, lorsque j'ai reparu parmi eux.

« Comment cet intérêt si touchant serait-il stérile aujourd'hui ? Les citoyens qui réclament le prix de leurs services ont pu du moins, pendant les journées actives de leur existence, se ménager, par toutes les ressources du travail et de l'industrie, ces honorables épargnes qui mettent la vieillesse à l'abri de la misère. Mais moi, Monsieur le Président, moi toujours privé de mes facultés physiques, souvent de mes facultés morales, qu'ai-je pu recueillir ?... des peines cruelles, des afflictions profondes, de douloureux et amers souvenirs. Voilà tout mon partage ; voilà les titres que j'apporte, les droits qui sollicitent pour un infortuné.

« Je vous supplie, Monsieur le Président, au nom de l'humanité, au nom de cette patrie qui me compte depuis si peu de jours parmi ses enfants, je vous supplie de faire connaître mes besoins et mon vœu à l'Assemblée nationale. Ma longue captivité, mes douloureuses angoisses ne sont-elles pas autant de services négatifs rendus à la liberté publique, à la liberté de tous les peuples ? Ma jeunesse a été abreuvée d'amertume, un avenir long et incertain n'a rien de consolant pour un malheureux.

« L'Assemblée nationale souffrirait-elle que mes dernières années fussent fiévrées par l'indigence ? Non, Monsieur le Président, elle pensera que c'est aux amis de la liberté de réparer les torts du despotisme envers l'homme de douleur qui en a été la victime. Elle pensera que c'est aux représentants d'un peuple, qui a brisé les fers de l'esclavage, à essuyer les larmes de celui qui les a si longtemps portés. (*Applaudissements.*)

« Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Président, etc... »

« Signé : LATUDE. »

M. Barnave. Il est inutile de rappeler à l'Assemblée les malheurs de M. de Latude ; leur très longue durée, l'injustice du pouvoir arbitraire qui les lui a fait souffrir, sont connus de tout le monde ; ce n'est pas un bienfait que la nation doit lui accorder, c'est véritablement une indemnité qu'elle lui doit ; c'est une dette qu'elle a à acquitter envers lui. Je ne pense donc pas que l'Assemblée nationale puisse balancer à faire droit sur la pétition qui lui est présentée.

Je me borne à proposer qu'elle soit spécialement recommandée aux comités des pensions et des finances, pour en rendre compte lundi sans autre délai. (*Applaudissements.*)

M. Bouche. Un grand titre de plus à votre justice, c'est 40 ans de malheurs ; ces malheurs sont, pour ainsi dire, les aînés des malheurs qu'ont supportés les honnêtes gens sous la ty-

rannie et sous le plus affreux despotisme. Vous voulez renvoyer cette pétition au comité des pensions et des finances, eh bien, que vous diront-ils ? De deux choses l'une : ils diront qu'il y a lieu ou qu'il n'y a pas lieu à donner une pension. S'ils vous disent qu'il n'y pas lieu, vous êtes trop humains pour refuser aussi ; s'ils vous disent qu'il y a lieu, vous devrez fixer la somme.

Je demande donc, Messieurs, que vous la fixiez vous-mêmes à l'instant, et, pour la gloire de l'Assemblée, je demande que, par un acte éclatant d'humanité, vous décrétiez sur-le-champ qu'il sera fait au sieur de Latude une pension annuelle et viagère de 1,200 livres. (*Applaudissements.*)

Un membre : Pour que les formalités soient remplies, je demande que les comités fassent un rapport dans la plus prochaine séance.

M. Robespierre. Soit que vous adoptiez la motion de M. Bouche, soit que vous adoptiez celle de M. Barnave, il n'en est pas moins important de reconnaître le principe, que tout homme qui a été aussi longtemps la victime du pouvoir arbitraire, qui a été persécuté au nom de la nation par le despotisme, ainsi que tous ceux qui sont dans la même hypothèse que lui, des droits à la justice et à la bienfaisance. Ce principe est surtout vrai pour M. de Latude ; on ne saurait trop tôt venir à son secours.

Je demande que, si vous n'adoptez pas la motion de M. Bouche, vous adoptiez au moins celle de M. Barnave.

M. de Cazalès. Je demande la priorité pour la motion de M. Barnave.

M. Charles de Lameth. Je demande la parole.

Plusieurs membres demandent la priorité pour la motion de M. Bouche.

(La discussion est fermée et la priorité accordée à la motion de M. Barnave.)

M. le Président. Je mets aux voix la motion de M. Barnave tendant au renvoi de la pétition de M. de Latude aux comités des finances et des pensions réunis pour en être rendu compte lundi sans autre délai.

(Cette motion est décrétée.)

M. le Président. Une *députation des commis aux aides de l'élection de Paris* demande à être admise à la barre.

(L'Assemblée ordonne qu'elle soit introduite.)

L'orateur de la députation : Messieurs, les commis aux aides de la ci-devant élection de Paris, interprètes de tous ceux du royaume, pleins de vénération pour la sagesse de vos décrets et pénétrés de la soumission qu'on doit aux lois régénératrices qui vont assurer à jamais le bonheur du peuple français, ont souhaité d'être admis à l'honneur de vous offrir l'hommage de leur respectueuse reconnaissance (*Applaudissements à gauche.*) de ce que vous avez bien voulu prendre notre sort en considération.

En détruisant un impôt, dont la suppression était universellement désirée, vous n'enveloppez pas les percepteurs dans la même proscription. Dans un temps où la naissance établissait des distances et des distinctions entre les hommes, on exigeait que nous fussions nés de